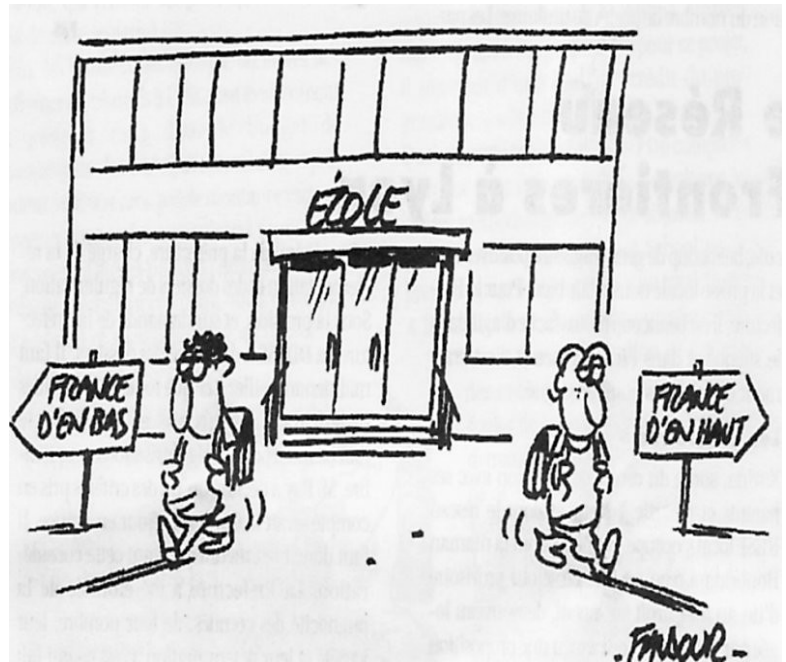


« L'éducation prioritaire ... sauf les moyens ! »

Éducation prioritaire - Un premier bilan de la réforme, entre insuffisances et inquiétudes

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». On connaît la rengaine : la réforme de l'éducation prioritaire n'est pas quantitative, elle est qualitative, et SUD éducation a déjà beaucoup critiqué le fait qu'il s'agit d'une nouvelle réforme d'austérité, de gestion de la pénurie. Qu'en est-il d'après les dernières annonces ministérielles ? Sans surprises, les annonces du 23 septembre concernant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire insistent sur le fait que le nombre total de réseaux, soit 1081, ne changera pas, et que le classement des écoles et EPLE se fera sur la base de critère sociaux - ce dernier point correspondant d'ailleurs à nos revendications. Mais une carte qui bouge sans que le nombre de réseaux classés augmente, cela signifie que de nombreux réseaux vont sortir de la carte de l'éducation prioritaire : **que vont devenir les effectifs par classe ou les DHG dans ces établissements souvent fragiles qui quitteront l'éducation prioritaire ? Comment les collègues et les parents d'élèves vont-ils réagir à la dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces écoles et établissements ?**



Il s'agit bien d'une réforme sans financement, qui se cache derrière la pédagogie pour masquer la pénurie de moyens. Dans les établissements préfigurateurs de la réforme, le constat est clair : les promesses en matière de moyens supplémentaires pour ces établissements « prioritaires parmi les prioritaires » ne sont globalement pas tenues, ou a minima et sur la base du redéploiement. Dans le second degré, où sont les personnels santé-sociaux supplémentaires promis ? Où sont les postes permettant l'encadrement des 6e jusqu'à 16h30 ? Dans le premier degré, quelques postes de PDMQDC ont été créés dans les écoles REP + mais il ne s'agit que d'une restitution partielle de postes supprimés auparavant. Les ouvertures des classes de moins de 3 ans se font au compte-gouttes. Le tout dans un contexte général de pénurie de moyens où pour masquer des RASED incomplets, on agrandit, du moins sur le papier, les zones d'intervention des psychologues et maitres-ses G pour couvrir les REP+. Par ailleurs, toujours dans le premier degré, les

départs en formation se font dans des conditions de désorganisation totale pour les élèves et pour les équipes enseignantes. À peine quelques semaines après la rentrée, les remplacements ne sont plus assurés dans certains départements et les DSDEN sont à la recherche d'enseignant-e-s pour continuer l'année.

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». Et qu'est-ce donc que cette réforme pédagogique, qui se prévaut de faire mieux sur autant, sinon moins ? La devinette est facile : l'enjeu est bien de nous conformer à cette obsession libérale et managériale qu'est le socle commun, au cœur de la loi d'orientation de 2012 et de tous les documents encadrant cette réforme de l'éducation prioritaire. A l'éducation prioritaire, non pas les moyens, mais cette pseudo-pédagogie de l'adaptabilité aux besoins supposés de l'entreprise qu'est le socle commun, sur lequel on a déjà tout dit et tout écrit, et qui est de nouveau à l'honneur cet automne avec une nouvelle vague de pseudo-concertations. L'enjeu, au fond, est donc le suivant : comment s'y prendre pour faire entrer cette école du socle dans les pratiques de ces têtes de mules d'enseignant-e-s de l'éducation prioritaire, qui ne pensent qu'à avoir plus de moyens et moins d'élèves par classe ? Outre la culpabilisation et la responsabilisation individuelle des collègues quant à l'échec de leurs élèves, les ficelles sont déjà connues. La mise en concurrence des collègues, tout d'abord : certains verront par exemple leurs séquences mises en lignes sur le « référentiel » éducation prioritaire, dont les conclusions sont bien évidemment tirées d'avances. D'autres seront séduit-e-s par les sirènes de la promotion bon marché et deviendront « coordonnateur réseau » ou autres apôtres symboliquement rémunérés de l'école du socle. Dernière option de la réforme, le renforcement d'une hiérarchie intrusive venant distribuer la bonne parole : des IEN et IPR font déjà la tournée des écoles et établissements REP + pour expliquer aux collègues comment faire leur travail correctement !

Reste la question de la pondération. Certes SUD éducation revendique une décharge de service dans l'éducation prioritaire. Mais d'une part, nous la revendiquons pour toute l'éducation prioritaire, et pas seulement pour un tiers des réseaux. D'autre part, cette pondération doit être pour nous une reconnaissance des difficultés à travailler dans l'éducation prioritaire et de la multiplication des tâches encore plus nécessaires ici qu'ailleurs (liens avec les parents, la vie scolaire, les services santé-sociaux...). Pour SUD éducation, il est donc scandaleux que certaines direction d'établissement exigent des personnels des établissements préfigurateurs REP + une présence obligatoire à certaines réunions, dont ils orientent par ailleurs souvent le contenu de manière autoritaire et artificiel.

Dans l'immédiat, SUD éducation invite les collègues à agir collectivement pour :

- ✓ refuser toute obligation de présence en échange de la pondération
- ✓ refuser que les thématiques des concertations proposées soient imposées par la direction
- ✓ investir le temps dégagé pour instaurer des pratiques professionnelles et pédagogiques coopératives et horizontales

Plus largement, SUD éducation appelle les collègues de l'éducation prioritaire à discuter en assemblée générale de leur vision de l'éducation prioritaire et à formuler leurs revendications.
